Résolution sur l'expulsion d'ONG du Darfour

2009/2556(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui a eu lieu en séance le 10 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 55 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, une résolution sur l'expulsion d'ONG du Darfour.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE.

Le Parlement condamne avec fermeté l'expulsion du Darfour de 13 organismes d'aide humanitaire en réaction au mandat d'arrêt international délivré par la CPI contre le Président al-Bachir, le 4 mars 2009.

Il demande la libération immédiate et sans conditions de tous les humanitaires de la section belge de Médecins sans frontières (MSF) qui ont été enlevés le 11 mars 2009 dans leurs bureaux de MSF-Belgique à Saraf-Umra, à 200 kilomètres à l'ouest d'El-Facher, la capitale du Darfour-Nord

Le Parlement se dit notamment très préoccupé par l'impact immédiat des expulsions sur l'acheminement de l'aide humanitaire, vitale pour des centaines de milliers de personnes (selon les Nations unies, 4,7 millions de personnes, dont 2,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ont besoin d'une assistance). L'expulsion des organismes d'aide pourrait ainsi entraîner une aggravation de la mortalité et de la morbidité en raison de l'interruption des services de santé et de l'apparition de maladies infectieuses, telles que diarrhée et infections respiratoires. Elle pourrait également déboucher sur une diminution de la couverture vaccinale et une augmentation de la mortalité parmi les enfants s'ils n'ont pas accès à une alimentation thérapeutique et à des services de nutrition.

Dans ce contexte, le Parlement exige que du Soudan qu'il annule immédiatement sa décision d'expulser les 13 organismes d'aide et leur permette de poursuivre leur activité, essentielle pour garantir la survie des populations vulnérables au Darfour. Il invite le Conseil et la Commission à intensifier leurs efforts vis-à-vis de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de la Chine, afin d'amener le gouvernement soudanais à agir dans ce sens.

La résolution invite enfin le gouvernement soudanais à prendre des mesures positives pour veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme au Soudan ne soient pas persécutés s'ils approuvent la décision de la CPI, et à faire en sorte qu'ils ne subissent ni harcèlement, ni intimidation.